



D É C I S I O N

**Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental :
Eau Potable - Etudes et maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau champ captant : Paléochenal
d'Elne**

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DL2021-0200 en date du 20 septembre 2021 portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu l'appel à projets de l'Agence de l'Eau « Sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités » ;

Vu le programme départemental d'aides au financement des projets liés à la ressource en eau potable, porté par le Conseil Départemental ;

Considérant que le département des Pyrénées Orientales vit depuis l'été 2022 une situation hydrologique et climatique exceptionnelle ; que le déficit de pluie observé cette dernière année, estimé à plus de 50%, a des conséquences sur les niveaux des nappes et des cours d'eau ;

Considérant que le secteur de la basse plaine du Tech est principalement alimenté par des ressources Pliocène ;

Considérant que le drain du Tech constitue une des ressources principales d'alimentation de la Côte Vermeille ; mais que le débit dans le Tech est fortement réduit et le risque de pollution a augmenté rendant cette ressource vulnérable ;

Considérant que le site du paléochenal, lieu-dit « El Deves » à Elne, a fait l'objet en 2017 de forages de reconnaissance par le Syndicat des nappes du Roussillon, et qu'il a été confirmé le fort potentiel de la nappe dans ce secteur.

Dans l'objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable de la CC ACVI, le projet consiste à étudier et mettre en œuvre un nouveau champ captant à Elne pour substitution au prélèvement dans le pliocène. Le projet comprend les études et missions de maîtrise d'œuvre pour le programme suivant dont le coût estimatif s'élève à 130 000 € HT :

- Conception du champ captant,
- Opportunité de créer un stockage complémentaire en réutilisant des réservoirs abandonnés (environ 2000m3),
- Définition du tracé des canalisations d'amener au réservoirs du Grand Bosc et du Pont du Tech,
- Les autorisations nécessaires à la réalisation et l'exploitation de ces nouveaux ouvrages.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER les aides suivantes, pour le projet d'études et maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau champ captant au site du Paléochenal d'Elne :

- De l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % du coût prévisionnel total hors taxes du projet, soit 65 000 €
- Du Conseil Départemental, à hauteur de 10 % du coût prévisionnel total hors taxes du projet, soit 39 000 €

ARTICLE 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE DEMANDER l'autorisation de commencer l'opération avant décisions des potentiels cofinanceurs sollicités du projet.

ARTICLE 4 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 30/04/2024

The image shows a blue ink signature of Antoine PARRA written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a rooster and a star.

Le président

Antoine PARRA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.